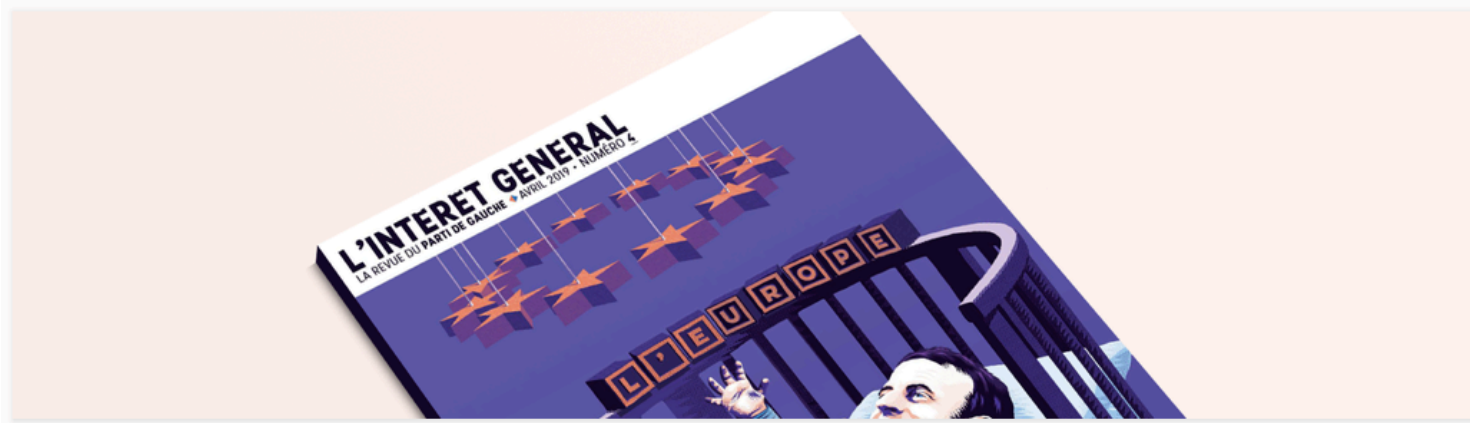


Une victoire contre les lobbies de la pêche électrique



Younous Omarjee,
député européen
sortant et candidat
insoumis aux
élections
européennes 2019

La pêche électrique a été réautorisée à titre expérimental en 2007 dans la Mer du Nord pour 5% de la flotte néerlandaise, soit 14 bateaux.

En pleine faillite, les pêcheurs néerlandais cherchaient un modèle de rentabilité capable de donner un second souffle à leur industrie. Et question rentabilité, cette arme de prédation massive - elle envoie des décharges dans le sédiment pour capturer les soles, n'épargne aucun organisme vivant et fracture le squelette des poissons - remplissait pleinement le cahier des charges. La pêche électrique permettait aussi, selon le gouvernement et les pêcheurs des Pays-Bas, de lutter contre le réchauffement climatique en utilisant deux fois moins de pétrole par poisson pêché. Il n'en fallait pas davantage pour convaincre la Commission européenne de s'asseoir sur ses propres règlements, en fermant les yeux sur les 70 autres licences attribuées à des bateaux néerlandais pour pêcher illégalement avec des filets à impulsions électriques dans les eaux européennes, et de les subventionner.

En 2017, la révision du règlement sur la protection des milieux halieutiques, proposée par la Commission, légalisait toutes ces flottes et ouvrait la voie à la généralisation de cette méthode barbare à toute l'Union. En octobre 2017 les députés du groupe de la Gauche unitaire (GUE/NGL) déposaient une série de six amendements en commission pêche pour demander la fin immédiate de la pêche électrique. Le 21 novembre, ils étaient rejetés en bloc par tous les autres groupes politiques, des Verts à la droite.

S'en est suivi un mois et demi de mobilisation. L'association Bloom et quelques députés européens, appuyés par les fileyeurs du Nord de la France, ont tenté de convaincre une majorité au Parlement européen de mettre un terme à cette méthode de pêche qui, en plus de détruire les fonds marins, mettait en péril l'activité des pêcheurs artisans français, belges et anglais qui n'avaient pas le droit d'y recourir. Le 16 janvier 2018, par 402 voix contre 232, le vote de mon amendement, cosigné par plus de soixante de mes collègues, a marqué une victoire importante.

Les lobbies de la pêche industrielle néerlandaise, la Commission et les gouvernements ont alors cherché tous les moyens de contourner ce vote. Ils ont misé sur l'opacité des procédures dites de trilogues (négociations sur un texte entre Parlement, Conseil et Commission) et sur certains négociateurs du Parlement pour faire échec à notre victoire. En diffusant, le 4 octobre dernier, une vidéo dénonçant l'accord qui allait être scellé dans le dos des citoyens, je suis parvenu à l'empêcher. Ce moment a constitué un tournant. Puis, non sans résistances, nous sommes parvenus à contraindre tour à tour Conseil, Commission, et négociateurs du Parlement à acter cette interdiction et à respecter le vote de la plénière.

Mercredi 13 février 2019, à l'issue d'un dernier trilogue, les trois institutions actent un accord pour bannir d'Europe la pêche électrique en juillet 2021. C'est la victoire que nous avons remportée. ■